



Assemblée générale

Distr. générale
24 mai 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Point 125 de l'ordre du jour

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

Lettre datée du 23 mai 2000, adressée au Président de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Additif

Comme suite à mes lettres du 31 janvier, des 2, 9 et 10 mars et des 5 et 24 avril 2000 (A/54/730 et Add.1 à 5), j'ai l'honneur de vous informer que le Burkina Faso a fait les versements nécessaires pour ramener ses arriérés en deça du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général
(Signé) Kofi **Annan**